PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2016

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Olivier FEUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2016

Présents : Olivier FEUGIER, Denis BAFFERT, Sylvain BELLE (arrivée à 20h53), Sandrine BELLE, Lydia BERRUYER, Josiane BRENIER, Emmanuel ESCOFFIER, Philippe CHARDON, Éric FERLAY, Séverine GIROUD-BARIER, Danielle GUILHERMET-VEYRET, Alexandre LUSSIANNA, Fabienne MANTEL, Nadia PINARD-CADET, Marie José ROYON, Gilles VIGNON
Excusés : Nathalie CHABERT donne pouvoir à Sandrine BELLE, Sylvain BELLE donne pouvoir à Denis BAFFERT
Absent : Bénilde PELERIN

Secrétaire de séance : Nadia PINARD-CADET

Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016 : pas de remarque, le PV est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre chronologique des points prévus à l'ordre du jour, afin de libérer les jeunes présents en séance qu'il remercie de leur collaboration pour l'élaboration du règlement du city stade. Pas de remarque.

1. VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE 1
1.1. Règlement « City stade » 1
2. OCCUPATION BATIMENT ET DOMAINE PUBLIC 2
2.1. Convention avec le Département de l'Isère pour le service de PMI 2
3. FINANCES 3
3.1. Convention avec la Société Protectrice des Animaux «SPA» 3
3.2. Décision Modificative n° 01 du budget annexe « eau-assainissement » 3
3.3. Décision Modificative n° 01 du budget principal 4
4. VIE SCOLAIRE 6
INFORMATIONS DIVERSES 7

1.VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

1.1. Règlement « City stade »

Monsieur Lussiana (conseiller municipal en charge de la vie associative et sportive) explique que l'élaboration du règlement du city stade a fait l'objet d'une démarche participative avec les

jeunes de la commune. Il présente les 10 jeunes présents âgés de 6 à 14 ans et les remercie vivement pour leur investissement dans la construction du règlement. Deux séances de travail ont été organisées avec une méthodologie adoptée (brainstorming, écriture et lecture du règlement) qui a permis d'élaborer le document présenté. Au-delà de cette méthodologie, il précise que cela a été une expérience très riche pour les élus et pour les jeunes qui leur a permis de découvrir le fonctionnement de la prise de décision et le rôle des élus. Plus généralement, une ouverture à la citoyenneté.
Monsieur le Maire leur donne ensuite la parole pour qu'ils s'expriment à ce sujet. La question de l'utilisation du city stade pendant les temps scolaires, en particulier dans le cadre des TAP est soulevée. Les jeunes souhaitent maintenir leur priorité d'utilisation sur les élèves. Madame Berruyer répond que le city stade ne sera utilisé que ponctuellement pour le déroulement des TAP. Monsieur le Maire indique que cet équipement doit aussi pouvoir être utilisé par les écoles.
Le règlement sera donc modifié en ce sens et un système d'affichage sera étudié pour informer de l'utilisation. En ce qui concerne les associations, celles-ci ne sont pas autorisées à l'utiliser pour leur entraînement.
Monsieur Baffert demande comment a été déterminé l'âge des 6 ans (accès sans accompagnateur adulte). Monsieur Lussiana répond que ce sont les jeunes et que cela correspond également aux normes du fabricant.
Monsieur le Maire félicite les jeunes Saint Hilarois pour leur implication dans la vie de la commune et leur donne rendez-vous, pourquoi pas, pour la mise en place d'un conseil municipal de jeunes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide,
D'approuver le règlement fixant les règles d'utilisation du city-stade
D'autoriser le maire à signer ce règlement.
Vote : unanimité.

2. OCCUPATION BATIMENT ET DOMAINE PUBLIC

2.1. Convention avec le Département de l'Isère pour le service de PMI

Monsieur Le Maire précise que tous les éléments pour rédiger la convention n'ont pas été transmis par la PMI (Service de la protection maternelle et infantile) du Département. Celle-ci cherche un local pour organiser des permanences individuelles et animations collectives au vu des besoins à couvrir. Une partie des locaux du service « vie scolaire » situé au 160 rue des Marronnier pourrait leur être mis à disposition gracieusement (bureau médecin et espace accueil).
Madame Berruyer, en charge du dossier souligne ne pas avoir eu les éléments pour finaliser la convention. Elle indique que les permanences de la PMI avaient lieu jusqu'à présent dans une école à St Romans, mais que beaucoup d'enfants et de familles concernés sont situés sur le territoire de St Hilaire du rosier ou dans les communes avoisinantes. Elle souligne que les matériels techniques (téléphone, accès internet, copieur…) devront faire l'objet d'une mutualisation si la PMI souhaite en disposer et que ces locaux sont déjà bien occupés (RAM, TAP…), le mercredi reste le seul jour disponible.
Monsieur Baffert souligne que tant qu'il n'y a pas de médecin, autant que ces locaux soient utilisés mais il faut que la convention soit suffisamment précise. A cet effet, Madame Belle indique qu'il faut également penser à l'entretien des locaux et à la maintenance dans la convention.
Madame Berruyer ajoute que la demande du Département date de plus de 2 ans.

La délibération sur cette convention sera proposée lors d'un prochain conseil municipal dès que toutes les précisions seront apportées.

3. FINANCES

3.1. Convention avec la Société Protectrice des Animaux «SPA»

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec la SPA située à Renage.
Afin d'assurer les obligations de fourrière animale prévues aux articles L211-24 et suivants du Code Rural concernant les chiens, Monsieur le Maire souhaite faire appel à la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour l'année 2017.
La SPA propose d'assurer la prise en charge des chiens en divagation sur la voie publique capturés par la commune et leur garde en fourrière pendant le délai légal pour un montant forfaitaire d'indemnité de 0,30 € par an et par habitant. Hors frais de transport car il n'y a plus de mise à disposition d'un chauffeur comme cela se faisait auparavant
Monsieur le Maire explique que ce sont les agents communaux qui devront transporter les animaux divaguant à la SPA de Renage et que cela représente une contrainte.
Monsieur Baffert demande si la Mairie facture les frais de transport aux propriétaires des chiens mis en fourrière à la SPA.
Monsieur Escoffier indique que 50% des animaux sont identifiés et dans ces cas, le code de l'environnement prévoit que cela puisse être verbalisé. Il est possible de facturer le transport à l'aide d'un carnet à souche. Cela nécessite un règlement
Cette question mérite d'être envisagée ainsi que la possibilité de se rendre à la SPA Drôme plus proche même si cela coute un peu plus cher.
Au vu de ces questions nécessitant une étude complémentaire, la délibération est reportée et sera proposée lors d'un prochain conseil.

3.2. Décision Modificative n° 01 du budget annexe « eau-assainissement »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le Budget Primitif 2016 du budget annexe eau/assainissement a été voté le 11 avril 2016 et passe la parole à Madame Royon qui présente la décision modificative n° 01 qui a été étudiée par la commission des finances réunie le 11 octobre 2016.
Elle précise que suite à des régularisations faites sur l'exercice 2016, concernant des dépenses qui auraient dues être exécutées sur l'exercice 2015, il convient de modifier ce budget. Il s'agit d'un jeu d'écritures budgétaires entre les sections d'investissement et de fonctionnement.
Il s'agit de réduire certains articles comptables pour en augmenter d'autres. Le montant du budget qui a été voté reste inchangé.
Monsieur Baffert indique que les dépenses vont à la hausse et que même si ce n'est qu'un jeu d'écritures, ils ne voteront pas cette délibération.
Madame Royon termine en disant que ce budget doit s'autofinancer et s'équilibrer.

		DEPENSES		RECETTES	
Articles	**Libellés**	**Diminut.**	**Augment.**	**Diminut.**	**Augment.**
611	Sous traitance générale	5 000,00			
6135	Locations mobilières		2 200,00		
61523	Réseaux		5 000,00		
6156	Maintenance		1 100,00		
6161	Assurances		600,00		
6371	Redevance	3 000,00			
701249	Reversement redevance pollution	6 000,00			
706129	Reversement redevance modernisation	1 500,00			
O23	Virement section investissement	46 360,00			
6811	Dotations aux amortissements		60,00		
6542	Créances éteintes		2 000,00		
658	Charges diverses		30 900,00		
66111	Intérets à échéance		26 000,00		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 000,00			
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**67 860,00**	**67 860,00**	**0,00**	**0,00**

		DEPENSES		RECETTES	
Articles	**Libellés**	**Diminut.**	**Augment.**	**Diminut.**	**Augment.**
1641	Emprunts	25 000,00			
2315	Installations techniques	21 300,00			
O21	Virement section exploitation			46 360,00	
281532	Amortissements réseaux assainissement				60,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**46 300,00**	**0,00**	**46 360,00**	**60,00**

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 octobre 2016
Après avoir délibéré, décide,
D'autoriser les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus dans la décision modificative No 1 du budget EAU et ASSAINISSEMENT 2016 au montant en équilibre.
Vote : 14 pour 4 contre (minorité)

3.3. Décision Modificative n° 01 du budget principal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le Budget Primitif 2016 du budget principal a été voté le 11 avril 2016 et passe la parole à Madame Royon.
Elle précise que suite à des régularisations faites sur l'exercice 2016, concernant des dépenses qui auraient dues être exécutées sur l'exercice 2015, il convient de modifier ce budget.
Madame Royon présente la décision modificative n° 01 qui a été étudiée par la commission des finances réunie le 11 octobre 2016. Elle explique qu'il s'agit de réduire certains articles comptables pour en augmenter d'autres. Le montant du budget restant inchangé.

		DEPENSES		RECETTES	
Articles	**Libellés**	**Diminut.**	**Augment.**	**Diminut.**	**Augment.**
6042	Prestations de services		2 400,00		
60623	Alimentation		1 000,00		
60631	Fournitures d'entretien		1 000,00		
60632	Fournitures de petit équipement		8 000,00		
60633	Fournitures de voirie		3 000,00		
6064	Fournitures administratives		1 000,00		
615221	Batiments publics		20 000,00		
615228	Autres batiments		2 000,00		
615231	Voirie	6 000,00			
615232	Réseaux		6 000,00		
6161	Assurances multirisques	10 000,00			
6168	Autres assurances		4 000,00		
6226	Honoraires	4 000,00			
6228	Divers		6 000,00		
6236	Catalogues et imprimés		6 000,00		
6257	Réception		5 000,00		
6262	Frais de télécommunications		2 000,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux		3 000,00		
6288	Autres services extérieurs		2 000,00		
64111	Personnel titulaire		5 000,00		
73925	Fonds péréquation interco		3 000,00		
O23	Virement section investissement	89 800,00			
6531	Indemnités des élus		1 000,00		
6542	Créances éteintes		1 000,00		
65541	Compensation charges		1 400,00		
65548	Autres contributions		1 000,00		
66111	Intérets échéances		25 000,00		
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**109 800,00**	**109 800,00**	**0,00**	**0,00**

		DEPENSES		RECETTES	
Articles	**Libellés**	**Diminut.**	**Augment.**	**Diminut.**	**Augment.**
1641	Emprunts		45 000,00		
21318	Autres batiments publics	134 800,00			
O21	Virement section exploitation			89 800,00	
	TOTAL INVESTISSEMENT	**134 800,00**	**45 000,00**	**89 800,00**	**0,00**

Monsieur Baffert précise que Madame Locquin a fait un très bon travail, très détaillé dans les mouvements de crédits présentés et dit qu'il y avait moyen, quand le budget principal est excédentaire de transférer exceptionnellement des crédits de ce budget vers le budget de l'eau (autorisé si – 3500 habitants) pour faire les travaux mais que ce n'est pas le choix fait par la majorité.
La minorité ne votera pas non plus cette délibération.

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 octobre 2016
Après avoir délibéré, décide,
D'autoriser les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus dans la décision modificative No 1 du budget PRINCIPAL 2016 au montant en équilibre.
Vote : 14 pour 4 contre (minorité)

Madame Royon explique qu'il y a un déficit récurrent sur le budget de l'eau et pour lequel, il a été proposé de faire un emprunt pour le résorber et poursuivre les travaux du réseau d'assainissement. Une étude pour un prêt d'un montant de 1 000 000 € à un taux très bas de

1,16% est en discussion et a été présenté en commission des finances du 11 octobre. Cet emprunt fera l'objet d'une décision du maire conformément à la délégation qui lui a été donné en avril 2014.
Pour finir Madame Royon remercie Mme Loquin pour le travail effectué.

4. VIE SCOLAIRE

Présentation du bilan « rentrée scolaire »
Madame Berruyer, adjointe aux affaires scolaires fait le point sur la rentrée et les différents services périscolaires.

***Effectifs scolaires**
A cette rentrée 2016, les écoles de la commune accueillent 191 élèves contre 211 à la rentrée 2015.
- Ecole maternelle : 53 élèves pour 2 classes
- Ecole élémentaire du village : 89 élèves pour 4 classes
- Ecole élémentaire de la gare : 49 élèves pour 2 classes

***Dotations pour les écoles**
- 50 € par enfant pour les achats de livres et de petit matériel
- 1250 € à chaque groupe scolaire pour des équipements particuliers (informatique, matériel audio-visuel etc…)

Cela représente un budget total de 13 300 € pour les trois pôles scolaires.

***Les temps d'activités périscolaires**
Fréquentation : 85% soit 162 élèves
- intervenants extérieurs et matériel : 10 000€
- Aide CAF : 9 550 €
- Charge de personnel : 30 022 € soit environ 1,28 € /élève /par séance

*** Restauration scolaire**
Cantine gare (pour les enfants de la Maternelle) : en moyenne 20 enfants
Cantine village : **primaire gare** 20 à 25 enfants (complet) **Primaire village** en moyenne 42 élèves.
Madame Berruyer explique que le dispositif du service des repas pour les grands a été modifié et fonctionne comme un self pour le plat principal. Après la fin de leur repas, les élèves du village rentrent s'installent selon le même système. Pour les petits pas de changement, ils sont servis à la table et aidés.

***Garderies**
- site gare : matin 8 élèves / soir 13 élèves
- site village : matin 11 élèves /soir 14 élèves

Prix de revient garderie/ cantine à la charge de la commune = 1,05 € / jour / par enfant
Charge de personnel cantine et garderie = 54 098 € (hors achat des repas), recette 18 021 € soit un reste à charge à la commune de 36 077 €.

Madame Berruyer indique qu'une étude de suppression du coefficient pour la garderie et la restauration sera lancée compte tenu des effectifs, de l'encadrement nécessaire…
M Baffert demande si cela limitera les effectifs de la restauration ? Elle précise que la limitation est posée par les problèmes des locaux inadaptés, du taux d'encadrement nécessaire et des conditions d'accueil.
M Giroud-Barier rappelle que c'est le même taux d'encadrement que celui voté par l'ancienne équipe en 2013. Elle souligne que la CAF oblige un coefficient pour la garderie pour bénéficier des aides mais pas pour la restauration.

Transport scolaire
Monsieur le maire informe qu'une modification de la rotation du bus pour la restauration scolaire est en cours afin de permettre un petit gain de temps et un moment de calme pour les élèves. Essais concluants. Le département a donné son accord.

INFORMATIONS DIVERSES

Arrivée des migrants sur la commune
Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une volonté de l'État et retrace la chronologie de ce qui s'est passé depuis le 21 septembre, date à laquelle la Préfecture l'a averti de l'arrivée prochaine de migrants sur la commune. Un COPIL(comité de pilotage) mis en place par la Préfecture et comprenant des représentants de la Préfecture, de la Gendarmerie, de l'Education Nationale, de l'organisme ADOMA (chargée de l'accueil des migrants), du Maire et de deux autres élus est chargé de veiller à ce que cet accueil se passe dans de bonnes conditions et en toute sécurité pour les migrants et la population.

Planning prévisionnel des prochains conseils municipaux
Le maire indique le planning suivant :
- 15 décembre 2016
- 26 janvier 2017
- 2 mars 2017 pour le vote du budget 2017

Le conseil initialement prévu le 17 novembre 2016 est annulé.

La séance est levée à 21h15

La secrétaire
Nadia PINARD-CADET

Le Maire,
Olivier FEUGIER